



Probleme sur la caution solidaire

Par **andre**, le **09/09/2010** à **10:45**

Bonjour,je souhaiterai savoir comment sortir d'un contrat de caution solidaire que j'ai signé avec mon epouse,pour notre fils qui a crée une entreprise de point chaud,est il possible d'obligé la banque au rachat du credit et d'en faire un autre sur du plus long therme,et surtout que je ne soit plus le cautionnaire.merci de me repondre et c'est tres urgent,cordialement.andre

Par **amajuris**, le **09/09/2010** à **13:47**

bjr,

vous ne pouvez pas revenir sur le cautionnement que vous avez accordé à votre fils.

en principe un cautionnement est accordé pour une durée limitée.

seule un cautionnement non limité dans le temps peut être résilié par par la caution.

il faut relire votre contrat de cautionnement.

essayez de discuter avec la banque mais je crains que celle-ci n'accepte pas de perdre une garantie surtout si votre désir de résilier le cautionnement est la crainte de voir l'affaire de votre fils périlcliter.

bjr

Par **andre**, le **09/09/2010** à **14:32**

merci bcp de votre reponse si rapide,je me doutais que je ne pourrais pas arreter le contrat de cautionnement,j'ai parlé au banquier il y a dix minutes et ne la pas dit clairement mais il serait

peut etre possible de metre l'entreprise sous tutelle,est ce que je peux moi, obliger mon fils à metre sa boulangerie en tutelle,du fait que je fais des versements à la banque,et de grosses sommes parfois,mais ces sommes ne font que solder les retards mais rien dit que j'ai verser ces dites sommes officielement,je me demande d'ailleurs si mon fils ne voulait pas les remboursés un jour comment pourrais- je l'en obliger.quelle est la procedure que je dois faire si je prenais cette decision,de le metre en tutelle et qui officielement peut le faire?merci encore.cordialement .andre